

**STUDIO DE CAVALAIRE**  
**Résidence les Cigalines Bat B1**  
**Chemin des Collières appart n° 21 B**  
**83240 CAVALAIRE SUR MER**

L'appartement se situe sur les hauteurs de Cavalaire dans une résidence calme et sécurisée à 1 km de la plage et 3 km du centre ville. Elle dispose d'une piscine et bénéficie d'une vue exceptionnelle sur la baie de Cavalaire.

C'est un appartement climatisé de type T2 équipé pour 4 personnes (33 m<sup>2</sup> - coin/cuisine, 1 chambre, sanitaires complets, placard) plus terrasse et emplacement parking réservé n°21 B.

Comment vous rendre au studio – itinéraire à titre indicatif (386 km environs)

Vous pouvez consulter l'itinéraire par viamichelin sur Internet

Prendre A480 direction Gap Sisteron, puis l'A51 en direction de Sisteron. A proximité de Sisteron, continuer sur l'A51 et suivre la direction Nice, Marseille, Aix en Provence.

Puis prendre la direction de Fréjus, St Raphaël, Nice. A proximité de Aix-en-Provence, prendre A8 en direction de la sortie 36 Draguignan, St Tropez, le Muy... Prendre N555, traverser le Muy, prendre D125 Ste Maxime, St Tropez, puis D25 traverser Ste Maxime, puis N98, à proximité de St Tropez, prendre D559 en direction de Cavalaire. Pour vous rendre au studio, un plan de la ville vous sera remis avant votre départ.

Comment s'inscrire :

**Bulletin d'inscription à retirer au CE**

- Au minimum deux mois avant la date de séjour choisie ou trois mois avant si le séjour se situe pendant les vacances scolaires sauf juillet/août.
- Pour les mois de juillet et août, vous devez vous inscrire courant janvier en même temps que les séjours « vacances familles été » proposés chaque année. Pas de réservation week-end possible.

Les inscriptions se font tout au long de l'année pour bénéficier du règlement prioritaire suivant :

- priorité aux personnes n'ayant pas bénéficié d'un séjour vacances familles été/hiver durant ces CINQ dernières années
- priorité en fonction du quotient familial (calculé d'après le dernier avis d'imposition)
- priorité aux demandes de séjour d'une semaine par rapport aux demandes de séjour de deux semaines et d'un week-end.
- Passé les délais indiqués ci-dessus, ce règlement n'entrera plus en vigueur et les premiers inscrits seront prioritaires.

Les confirmations de séjour vous seront adressées à votre domicile, deux mois ou trois mois avant la date de séjour choisie.

Pour les séjours demandés en juillet et août, les confirmations vous seront rendues courant février.

### Règlement d'utilisation :

- séjour d'une semaine : ils débutent le samedi à partir de 15 h et se terminent le samedi suivant avant 10 h 00
- séjour week-end : ils débutent le samedi à partir de 10 h et se terminent le lundi matin avant 10 h

Suivant les disponibilités du planning, il sera possible d'occuper le studio le vendredi et le lundi toute la journée moyennant un supplément (voir tarif ci-dessous).

### Remise des clés et entretien :

L'entretien du studio est à la charge des séjournants. Ils devront laisser le studio dans un parfait état de propreté (prévoir : draps, linge de maison, produits pour le lave-vaisselle et d'entretien).

\* En haute saison (mi-juin à mi septembre), le constat d'état des lieux et la remise des clés seront assurés par une agence de locations. Les clés sont à retirer auprès de l'Agence Duviviez rue Georges Bizet 83240 CAVALAIRE tél. 04 94 01 57 47 à partir de 15 h. Vous devrez vous acquitter de la taxe de séjour et du versement de la caution. En cas d'empêchement de dernière minute ou d'arrivée après 19 h, contacter l'agence.

La restitution des clés doit se faire le dernier jour de location avant 10 h. Le constat sera effectué par l'agence et la caution vous sera restituée un mois après la fin de votre séjour.

Le coût des détériorations constatées sera retenu sur votre caution.

\* Pour le reste de l'année, les clés devront être retirées au secrétariat du CE la veille du départ et déposées au poste de garde de Grenoble ou au Secrétariat du CE le lendemain du dernier jour de location. Vous serez tenu de verser une caution de 500 euros et d'effectuer votre constat des lieux suivant l'imprimé qui vous sera remis par le CE.

**Tout au long de l'année, en cas de problème, vous avez la possibilité de contacter l'agence Duviviez aux horaires suivants 9 h – 12 h 30 et 14 h 30 – 19 h tous les jours sauf dimanche.**

**Attention : agence fermée le samedi après-midi en basse saison**

Tarifs : Tous les séjours seront subventionnés en fonction du quotient familial (sauf week-ends)

#### ***Pour les séjours en HAUTE SAISON : Juillet et août***

- 600 euros par semaine
- Pas de week-end

#### ***Pour les séjours en MOYENNE SAISON : mai, juin, septembre, octobre et petites vacances scolaires***

- 400 € par semaine
- 100 € le week-end + 20 € par jour supplémentaire vendredi ou lundi

#### ***Pour les séjours en BASSE SAISON : novembre, décembre, janvier, février, mars, avril***

- 250 € par semaine
- 65 € le week-end + 15 € par jour supplémentaire vendredi ou lundi

DES ARRHEs SERONT RETENUES EN CAS DE DESISTEMENT, SAUF SI LE CE PARVIENT A RELOUER DANS LES MEMES CONDITIONS.

**LA BONNE TENUE DU STUDIO DEPEND DE VOUS ! BON SEJOUR !**

**DEMANDE DE LOCATION  
STUDIO DE CAVALAIRE**

NOM/PRENOM.....

N° POINTAGE.....N° LIGNE.....N° TEL CAT.....

ADRESSE.....

..... TEL.....

**DATE DE SEJOUR SOUHAITEE**  
(indiquez plusieurs dates par ordre chronologique)

1	
2	
3	

**AVEZ-VOUS BENEFICIE D'UN SEJOUR VACANCES FAMILLES ETE OU HIVER  
DURANT CES CINQ DERNIERES ANNEES (compléter le tableau ci-dessous)**

2003	
2004	
2005	
2006	
2007	

**LES PRIORITES DE DEPART ETANT LIEES AU QUOTIENT  
FAMILIAL, VEILLEZ A NOUS REMETTRE VOTRE DERNIER AVIS  
D'IMPOSITION.**

**RAPPEL** : Cet imprimé est à remettre au CE, deux mois avant la date de séjour choisie ou trois mois si le séjour se situe pendant les petites vacances scolaires. Pour les mois de juillet et août, vous devez vous inscrire courant janvier comme pour les séjours « vacances familles été », attention pendant cette période pas de location le week-end.